



OBJECTIF → TERRES 2020

www.agriculture.gouv.fr

Service presse Cabinet de Michel Barnier - 01 49 55 59 74

Pour un nouveau modèle agricole français



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE



éditorial

© Xavier Remongin/Min.Agri.Fr

« Toutes les familles de France ont des grands-parents qui, à un moment ou un autre, ont travaillé la terre. L'agriculture a façonné nos paysages. L'agriculture a donné à notre patrie une partie de son âme.

C'est avec ces convictions à l'esprit que nous allons ensemble œuvrer pour l'avenir ».

Nicolas Sarkozy,
Président de la République,

(Rennes, septembre 2007)

L'heure des choix.

Michel Barnier
Ministre de l'agriculture
et de la pêche

En quelques décennies, notre horizon a changé. Le réchauffement climatique, l'épuisement de nos ressources les plus vitales, les atteintes à la biodiversité ont quitté la seule sphère des constats scientifiques pour entrer, brutalement, dans l'ordre économique et social.

Ces réalités nouvelles du monde, aucune action publique ne peut les ignorer plus longtemps. Sauf à risquer de vivre demain une société de privations et de conflits, nous devons, dès aujourd'hui, construire une société à la fois productive et écologiquement vigilante. Là est l'urgence pour tous les grands équilibres de la planète. L'agriculture et la forêt sont au cœur de ces défis majeurs du siècle. Leur rôle est essentiel pour répondre à une demande alimentaire en croissance et en mutation, préserver l'environnement et contribuer à une croissance durable.

En France, elles ont commencé à répondre à ces exigences nouvelles. Confrontés, les premiers, à notre environnement fragilisé, de nombreux agriculteurs et forestiers ont développé des pratiques inventives et réussies, écologiquement durables et productives.

Les initiatives individuelles, pourtant, ne relèveront pas, seules, tous les défis : le soutien politique doit les accompagner pour construire une dynamique

collective. De cette conviction est né « Objectif Terres 2020 », plan pour un nouveau modèle agricole. Fondé sur une analyse lucide des enjeux à relever et sur le constat encourageant d'initiatives réussies, ce plan définit les voies possibles d'une agriculture réinventée, conciliant performance économique et efficacité écologique.

Il s'agit pour moi d'un engagement essentiel, en tant que Ministre de l'Agriculture et de la Pêche,

« Ce plan définit les voies possibles d'une agriculture réinventée, conciliant performance économique et efficacité écologique »

mais également en tant que citoyen. Il se nourrit également du dialogue mené avec toutes les organisations professionnelles et syndicales. Il s'inscrit dans l'impulsion donnée par le chef de l'Etat vers une croissance nouvelle.

Avec le plan « Objectif Terres 2020 », je souhaite que nous puissions construire, ensemble, par la mutualisation des volontés, cette nouvelle agriculture. C'est seulement ainsi que nous réussirons le pari d'une agriculture et d'une forêt durables : en faisant se rencontrer les choix politiques et les volontés individuelles, dans une dynamique collective.

→ Défi 01

Mieux utiliser une eau qui se raréfie



©Lemaire F. / INRA



OBJECTIF
→ TERRES :
2020

→ Enjeu

Toutes les pratiques agricoles dépendent, à la fois dans le temps et dans l'espace, des ressources en eau. Leur préservation est donc un enjeu crucial pour l'agriculture et, plus largement, pour nos sociétés. Elle l'est d'autant plus que le réchauffement climatique fait peser des risques de pénurie et que se joue une compétition croissante entre usages touristiques, agricoles, urbains et industriels. La gestion de l'eau doit donc répondre à deux enjeux : **préserv**er une ressource menacée ; **garantir l'équitable répartition d'une ressource disputée**.

→ Initiative

Gestion collective de la ressource
en Midi-Pyrénées



Préparation à l'irrigation : ©Pascal Bastien/Min.Aagri.Fr

En région Midi Pyrénées, un ensemble de canaux et de retenues artificielles, baptisé Système Neste, du nom de la rivière alimentant l'un des canaux, ont été créés pour permettre et garantir la gestion et la répartition de l'eau. Ainsi, sur l'ensemble des affluents « Gascons » de la rive gauche de la Garonne, qui concernent environ 11 000 exploitations réparties sur près de 650 000 ha, ce système, géré par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne assure un partage équitable de

l'eau, sécurisant à la fois les besoins économiques et les exigences environnementales, ce qui est essentiel sur des secteurs où la culture du maïs est dominante.

Un suivi systématique des prélèvements, accompagné d'un appui fin aux producteurs sur les pratiques d'irrigation, permet de maintenir des territoires porteurs de croissance économique et d'emplois, d'assurer équitablement les autres utilisations d'une ressource limitée et de protéger l'environnement.

► **Contact : gde@cacg.fr**

→ Propositions

La gestion vigilante de nos ressources en eau nécessite, d'une part, de concevoir et de développer des systèmes de culture plus économes et d'autre part, de préparer l'adaptation de l'agriculture au nouveau contexte climatique.

Pour cela, deux voies complémentaires peuvent être utilisées :

→ Le recours à des pratiques permettant de **réduire les besoins des cultures** en période estivale : choix des assolements, variétés plus précoces ou plus résistantes, semis rendant les cultures moins vulnérables à la sécheresse.

→ La mise au point de **techniques d'irrigation fines** permettant un apport ciblé au plus près des cultures, sans évaporation inutile.

Les **démarches de gestion collective** doivent également être encouragées. Cela passe par la définition de volumes précis de captage, déterminés en fonction des besoins et des usages, et par la création de retenues de substitution dans des conditions compatibles avec la préservation des milieux aquatiques. Ces retenues permettent en effet de **réduire en période estivale les prélèvements pratiqués dans les cours d'eau et dans leurs nappes d'accompagnement**.

→ Défi 02

Contribuer à la restauration du bon état écologique des eaux



©Fotolia



OBJECTIF
→ TERRES :
2020

©Maitre Christophe / INRA

→ Enjeu

La qualité des ressources en eau est un **enjeu de santé publique** et de **préservation des écosystèmes**. Les Etats européens se sont donc engagés à assurer la restauration de leur « bon état écologique » à l'horizon 2015. Les substances les plus préoccupantes sont les produits phytosanitaires et les nitrates générés par une fertilisation supérieure aux besoins des plantes. En quantité excessive, l'azote indispensable à leur croissance provoque en effet des pollutions par les nitrates. Relever le défi d'une eau de qualité suppose donc de veiller à **diminuer le recours aux produits chimiques**, à **réduire leur impact** et à **lutter contre le lessivage des sols**.

→ Initiative

Un élevage durable dans un lycée agricole breton

En 2005, au moment de rénover son atelier porcin, l'exploitation du lycée agricole de Kernilien, dans les Côtes d'Armor, a décidé d'opter pour une production de porc sur paille en label rouge. L'intérêt de cette pratique est multiple. Mélangées à la paille, les déjections porcines donnent du fumier et non du lisier. Le stockage et l'aération régulière de ce fumier fournit du compost. La quantité d'azote est ainsi réduite de moitié. Cette technique limite également les odeurs dans les bâtiments d'élevage et améliore nettement les conditions de travail. Aidé financièrement par la région, le département et des fonds européens, le lycée a ainsi réussi à développer une pratique économiquement rentable et écologiquement durable, limitant rejets d'azote et pollutions diffuses.

► **Contact : legta.guingamp@educagri.fr**

→ Propositions



©Weber Jean / INRA

La restauration de la qualité de nos ressources en eau fait d'ores et déjà partie des priorités de notre action :

→ La directive « nitrates » impose un certain nombre de pratiques aux agriculteurs exploitants sur des zones à risque afin d'éviter les excès d'apports azotés et leur fuite dans les milieux.

→ Le versement des aides de la PAC aux agriculteurs qui en bénéficient est conditionné à la mise en place de bandes enherbées sur au moins 3 % de la surface consacrée aux grandes cultures et prioritairement le long des cours d'eau. Les bandes enherbées limitent en effet les risques de pollution

en freinant le ruissellement des produits épandus sur les champs.

Le plan « Objectif terres : 2020 » prévoit de nouvelles mesures :

→ La **généralisation des bandes enherbées** le long des cours d'eau.

→ La **couverture des sols en hiver** qui permet de limiter la pollution des eaux par lessivage des nitrates avec l'objectif de la généraliser en zones vulnérables d'ici 2012.

→ L'encouragement à la **réduction des traitements phytosanitaires** et la promotion de l'agriculture biologique dans les zones à risques, en particulier les bassins d'alimentation de captage d'eau.

→ La promotion de la recherche sur les **systèmes de cultures économes en intrants**, incluant notamment le recours aux légumineuses qui captent l'azote de l'air et réduisent ainsi l'utilisation d'engrais.

→ Défi 03

Contribuer à la richesse de la biodiversité et des paysages



©Dupraz Christian / INRA



OBJECTIF
→ TERRES :
2020

©Xavier Remongin/Min.Agri.Fr.

→ Enjeu

La biodiversité est une composante essentielle des écosystèmes, indispensable aux cycles naturels, à la variété paysagère autant qu'à la vie des sociétés humaines. Son érosion est pourtant une réalité indéniable, à l'image de la réduction du nombre de pollinisateurs ou de la raréfaction des arbres champêtres. L'urbanisation accélérée des campagnes, l'homogénéisation de l'espace agricole, la diminution des variétés de cultures, l'utilisation des intrants chimiques ont contribué à cette fragilisation de la biodiversité ainsi qu'à la banalisation des paysages. **Contribuer à leur richesse, la préserver et la reconquérir**, sont donc des enjeux cruciaux, à la fois écologiques, sociaux et culturels.

→ Initiative

Prairies fleuries dans le Massif des Bauges

En 2007, les éleveurs du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges ont lancé une démarche inédite en France de préservation des « prairies fleuries », essentielles à la biodiversité montagnarde et à la qualité des productions régionales. En concertation avec l'INRA Avignon et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 220 éleveurs se sont engagés, sur cinq ans, à valoriser la flore de ces prairies. Seule une obligation de résultat, sans contrainte de pratiques, leur est imposée : préserver une flore riche et variée. C'est à cette condition que seront maintenus l'équilibre des écosystèmes, la beauté des paysages, le dynamisme de l'apiculture et la saveur des fromages locaux, organisés autour de filières AOC (Abondance, Reblochon et Tomme des Bauges) et IGP (Tomme de Savoie, Emmenthal).

► **Contact :** p.mestelan@parcdesbauges.com

→ Propositions



©Carreras Florence / INRA

La préservation de la biodiversité et des paysages suppose une connaissance précise des interactions entre ces éléments naturels et les pratiques agricoles. Le **soutien à la recherche** dans ce domaine constitue donc une priorité du plan « Objectif terres : 2020 ».

D'autres mesures s'imposent également pour relever ce défi :

→ Le développement des surfaces consacrées aux **infrastructures écologiques du paysage**, telles les haies, les arbres, les talus ou les bandes enherbées.

La prise en compte de ces surfaces dans les mécanismes d'aide de la PAC permettra d'y contribuer.

→ Le **soutien aux systèmes herbagers**, souvent peu productifs et peu rentables, mais essentiels au maintien de la biodiversité, des paysages et des terroirs. Ils devront également pouvoir bénéficier d'aides européennes dédiées.

→ La **protection des abeilles et autres pollinisateurs**, dont les taux de mortalité sont inquiétants. Elle fait l'objet d'un plan d'action spécifique réalisé à partir du rapport du député Martial Saddier.

L'agroforesterie consiste à associer sur une même parcelle des cultures (ou des pâturages) et des arbres. Elle valorise les synergies entre cultures et arbres, permet de réduire l'utilisation d'intrants et favorise la biodiversité. Sa promotion passe par la clarification de son statut juridique et la diffusion de résultats techniques, notamment par les réseaux de développement. Enfin, l'ouverture de la mesure prévue dans le programme national de développement rural permettra, le cas échéant, d'encourager l'agroforesterie.

→ Défi 04

Protéger les sols agricoles



©Fotolia



OBJECTIF
→ TERRES :
2020

©Pascal Xicluna/Min.Agrl.Fr.

10

11

→ Enjeu

Composantes des paysages, les sols assurent des fonctions environnementales majeures : équilibre des écosystèmes terrestres, régulation et filtrage des eaux, séquestration du carbone.

Support des activités humaines, leur rôle est également économique.

Le réchauffement climatique, l'étalement urbain et la pression des activités humaines mettent aujourd'hui en péril ces fonctions essentielles. Les sols sont fragilisés, menacés par l'imperméabilisation, l'appauvrissement en matière organique, l'érosion et la salinisation. L'enjeu est donc clair : il faut préserver les sols pour **maintenir leurs indispensables fonctions environnementales et productives.**

→ Initiative

Lutte contre l'érosion en Haute Normandie

Vaches charolaises: ©Xavier Remongin/Min.Agrl.Fr.



Répondant à un appel à projet lancé par le Ministère de l'Ecologie en 2006, M. et Mme Lafolie, exploitants en Pays de Bray, expérimentent des techniques culturales et des aménagements pour lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement. La culture y est ainsi conduite sans labour. Les surfaces en herbe sont préservées et valorisées. Des aménagements d'hydraulique douce, comme des haies et des fascines (fagots de branches fixés par des pieux), ont été réalisés... Les résultats permettront la diffusion des pratiques concluantes à l'ensemble des exploitations du bassin versant de l'Yères afin de réduire les phénomènes d'érosion des sols.

→ Propositions



©Jaubert Agnès / INRA

Si la prise en compte de l'importance et de la fragilité des sols est déjà une réalité pour l'agriculture française, il faut néanmoins aller plus loin.

Dans cette perspective, la mobilisation de la **recherche sur la microfaune des sols**, complexe et encore mal connue, est une priorité. La faune présente dans le sol

(bactéries ou vers de terre par exemple) joue en effet un rôle essentiel dans leur fonctionnement et leur fertilité, et particulièrement dans le cycle du carbone et de l'azote.

- La recherche sera donc orientée sur les interactions entre la microfaune et les pratiques agricoles afin de pouvoir diffuser les techniques les plus profitables aux sols.
- Le **soutien aux techniques sans labour** est une autre priorité. Le travail simplifié du sol permet en effet de réduire les risques d'érosion, d'augmenter la concentration en matière organique et l'activité biologique des sols tout en réduisant la consommation énergétique et en augmentant le stockage de carbone, et de lutter ainsi contre le changement climatique.
- **L'implantation de haies** et la généralisation de la **couverture des sols en hiver**, en fonction des conditions locales, contribueront également à lutter contre l'érosion.

→ Défi 05

Mieux maîtriser l'énergie et lutter contre le réchauffement climatique



©Benjamin Masson/Min.Aagri.Fr.



OBJECTIF
→ TERRES :
2020

12

13

→ Enjeu

L'épuisement de nos ressources, la hausse des prix du pétrole et le réchauffement climatique imposent l'invention d'un nouveau modèle énergétique. L'agriculture et la forêt française ont ici un rôle crucial à jouer. Elles peuvent contribuer à la production de bioénergies, au développement de pratiques économes en énergie et à la lutte contre le réchauffement du climat. L'enjeu est double : d'une part, **diminuer la consommation pour préserver les ressources** et réduire l'émission de gaz à effet de serre ; d'autre part, **développer les énergies renouvelables pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles.**

→ Initiative

Méthanisation en Lorraine

A Migneville, Francis et Fabienne Claudepierre ont installé une unité de méthanisation dans leur ferme laitière conventionnée agriculture biologique. Chaque année, cette unité traite l'ensemble des effluents de leur exploitation de 60 vaches laitières, soit 1200 m³ de lisier et 80m³ de purin. Le biogaz ainsi obtenu est valorisé : il produit de l'électricité vendue intégralement à EDF ; il fournit de la chaleur utilisée pour le fonctionnement de la machine, le logement des exploitants, la laiterie ainsi que le séchage des fourrages. Ainsi valorisés, les effluents peuvent être épandus sur les 100 hectares de l'entreprise. Il faudra 6 ans aux Claudepierre pour amortir leur investissement de 160 000 euros, subventionné par l'ADEME, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région et le Département.

► Contact : <http://www.agricomethane.eu/>

Photovoltaïque en Guyane

Profitant d'un ensoleillement abondant et constant, le lycée agricole de Macouria, en Guyane, a mis en place des panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments de sa porcherie. Grâce à un système de batteries, ils alimentent jour et nuit les ateliers porcins comme les poulaillers ainsi que le chemin d'accès à l'internet. Ce projet, subventionné par la région Guyane et qui sera amorti en dix ans, permet de sensibiliser les jeunes lycéens, futurs professionnels de l'agriculture, à l'utilisation d'une énergie renouvelable et non polluante.

► Contact : lpa.macouria@educagri.fr

Bois énergie dans le Puy de Dôme

Dans le Parc Naturel Régional Livarfois Forez, la commune de Saint Germain l'Herm gère près de 3000 hectares de forêts certifiées PEFC, garantie de leur gestion durable. Depuis 2003, elle a décidé de valoriser cette ressource en installant une chaufferie bois et un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments publics ainsi que des logements privés. Ces installations permettront la valorisation des résidus de bois issus des deux scieries de la commune tout en contribuant à préserver notre environnement.

► Contact : st-germain-lherm@wanadoo.fr

→ Propositions

Le **plan de performance énergétique** des exploitations agricoles a été conçu pour répondre à ce double enjeu de diminution de la consommation et de plus grande participation des secteurs agricoles et forestiers à la production d'énergies renouvelables. Il vise à rendre 30% d'entre elles faiblement dépendantes en énergie d'ici 2013.

Il prévoit la **généralisation du bilan énergétique** des entreprises agricoles, réalisé au moyen d'une méthodologie d'évaluation de la consommation et des émissions de gaz à effet de serre mise au point en collaboration avec l'ADEME.

A l'horizon 2013, ce sont 100 000 diagnostics qui devront avoir été réalisés. Ce plan prévoit également un **accompagnement renforcé des investissements** réalisés en vue de la **production d'énergies renouvelables** et une meilleure prise en compte de cette activité par la réglementation et la fiscalité.

Le secteur forestier doit, quant à lui, être rapidement mobilisé afin de valoriser ses ressources. Notre objectif est d'**augmenter l'exploitation du bois** de 12 millions de m³ par an d'ici 2012 en révisant nos outils fiscaux et en mettant en place un fond chaleur.

→ Voie 01

Réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires



©Fotolia



©Fotolia

OBJECTIF
→ TERRES :
2020

14

15

→ Enjeu

Utilisés pour protéger les cultures des mauvaises herbes, des parasites et des ravageurs, les produits phytosanitaires ont peu à peu révélé leurs risques pour l'environnement et la santé humaine. Le Président de la République, à l'issue du Grenelle, a donc confié au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche l'élaboration d'un **plan de réduction de 50% de leur usage**, dans un délai de dix ans, si possible.

Les choix à faire sont décisifs : il s'agit, d'une part, de réduire l'usage de ces produits, clé la plus sûre pour préserver les hommes et la nature ; il s'agit, d'autre part, de **limiter l'impact de ceux qui demeureront indispensables**.

→ Initiative

Une démarche globale des Baumes de Venise



©Walker Anne-Sophie / INRA

Situé au Nord du département du Vaucluse, sur un territoire viticole de 1250ha, la cave des Baumes de Venise a mis en place depuis 1996, une politique rigoureuse de gestion environnementale et de respect du terroir. L'ensemble des actions, autofinancées pour l'essentiel, représente un modèle de démarche globale traduit dans une charte que chacun des 130 exploitants s'engage à respecter.

A travers cette charte, les vignerons ont adopté des alternatives au désherbage chimique qui ont conduit en 5 ans à la diminution de 30% du nombre de traitements et à la disparition de l'utilisation des produits les plus préoccupants. Ils ont également mis en place des bandes enherbées qui freinent le ruissellement des produits phytosan-

itaires. Ils ont végétalisé les talus pour favoriser le développement de la biodiversité. A cela s'ajoutent également la vérification des engins de pulvérisation afin que les traitements soient parfaitement adaptés aux besoins des parcelles, ainsi que l'organisation de collectes collectives des emballages vides de produits phytosanitaires.

Les résultats de ces actions sur la qualité des sols et des eaux de la Salette sont particulièrement encourageants.

► **Contact : michele.vacher@baumes-de-venise.com**

→ Propositions

Les produits phytosanitaires font déjà l'objet de contrôles importants (évaluation par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) avant leur mise sur le marché et pour leur utilisation afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

Le **plan Ecophyto 2018**, présenté par le ministre, vise à généraliser les pratiques agricoles les plus économes en pesticides et à mettre au point de nouveaux systèmes de productions plus durables. Il préconise une **certification des entreprises de distribution** des produits phytosanitaires, exigée dès 2014, imposant la formation et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne.

Un nouveau **dispositif de veille des cultures**, mutualisé et informatisé, sera créé en 2009 afin de relever, en temps réel, la présence de maladies et de ravageurs. Il permettra aux agriculteurs un ciblage plus fin des traitements et le suivi de leur impact.

La recherche et le développement seront aussi mobilisés pour mettre au point des systèmes économes en intrants.

Le plan Ecophyto fixe également le **retrait du marché des molécules les plus préoccupantes**, dont 40 avant fin 2010.

1500 préparations commerciales ont d'ores et déjà été retirées du marché en 2008.

→ Voie 02

Engager chaque exploitation dans le développement durable



©Cheick Saidou/Min.Agri.Fr.



OBJECTIF
→ TERRES :
2020

16

→ Enjeu

Confronté, le premier, à notre environnement fragilisé, le monde agricole a d'ores et déjà ouvert la voie du produire mieux et plus. Initiatives individuelles et démarches locales doivent désormais céder la place à une **dynamique collective**. Pour cela, le fil entre la société et ceux qui produisent pour la nourrir doit être renoué, la confiance reconstruite. Sur la voie de l'agriculture durable, il y a donc deux enjeux majeurs : donner une dynamique d'ensemble à nos choix agricoles ; **rendre plus visibles pour les consommateurs les pratiques et les productions respectueuses de l'environnement.**

→ Initiative

“Champagne Céréales” :
le choix de l'agriculture raisonnée



DR

En septembre 2007, le groupe coopératif céréaliier « Champagne Céréales » a choisi d'engager dans l'agriculture raisonnée les 6500 entreprises qui le constituent. Son objectif est de passer d'une centaine d'entreprises actuellement certifiées à 4000 d'ici 2012.

Afin d'obtenir leur certification, les agriculteurs doivent effectuer un diagnostic environnemental de leurs pratiques puis les adapter pour en limiter l'impact sur la nature. Tout au long de ce processus, ils sont accompagnés et conseillés par un technicien de la coopérative et un technicien de la chambre d'agriculture. En intégrant la préservation des ressources naturelles à leurs modes d'exploitation, les agriculteurs de Champagne Ardennes ont d'ores et déjà réussi à limiter les pollutions ponctuelles tout en garantissant l'avenir de leur activité.

► **Contact : fdonascimento@champagne-cereales.com**

Démarche innovante
en Languedoc-Roussillon

Depuis 2006, le domaine du château St-Louis à Bellegarde a obtenu sa qualification « agriculture raisonnée ». Son directeur, Dominique Guillermin, a mis en place des haies le long des cours d'eau ainsi que l'enherbement des vignes pour protéger les sols et limiter l'emploi des phytosanitaires au profit des auxiliaires des cultures. Ces aménagements concourent à la préservation de la biodiversité (outarde canepetière, allouette lulu) et de l'environnement.

► **Contact : chateau-saint-louis@cegetel.net**

→ Propositions

Par le biais de la certification, les pratiques agricoles durables seront soutenues et mieux connues des consommateurs.

C'est pourquoi la proposition de Michel Barnier d'engager les entreprises agricoles dans la voie de la **certification environnementale** est devenue l'un des objectifs du Grenelle. Ce **dispositif volontaire et progressif**, ayant vocation à fédérer les démarches existantes telles l'agriculture raisonnée ou les chartes de bonnes pratiques, doit conduire à une amélioration continue.

Le développement de la certification s'effectuera notamment par des stratégies collectives, de filières et de territoires qui permettront de valoriser les synergies (partages d'expériences, conseil), d'augmenter l'impact environnemental de la démarche et de faciliter sa valorisation économique.

Dans cette perspective, les exploitations des lycées agricoles seront mobilisées pour contribuer à l'innovation. Elles seront amenées à faire partie d'un réseau de fermes expérimentales, véritable laboratoire indispensable à la mise au point et la diffusion de pratiques durables.

La certification forestière sera également promue.

17

→ Voie 03

Développer les potentialités de l'agriculture biologique



OBJECTIF
→ TERRES :
2020

18

©Xavier Remongin/Min.Aagri.Fr.

©Grosclaude Gérard / INRA

19

→ Enjeu

La contribution de l'agriculture biologique à la préservation de notre environnement est essentielle. Rotation des cultures, compostage, absence de pesticides, attention au bien-être animal : toutes ces pratiques permettent de préserver les sols, les ressources en eau et la biodiversité. Aujourd'hui, l'offre ne peut cependant répondre à la dynamique soutenue de la demande et les produits biologiques souffrent d'une insuffisante structuration de la filière. Pour construire les usages durables, devenus indispensables à l'environnement, il faut aujourd'hui **donner à l'agriculture biologique toute sa place dans l'agriculture française.**

→ Initiative

Production bio à Sablé sur Sarthe.



©Olivier Aubert/Min.Aagri.Fr.

Installé depuis 1989, à Solesmes, dans la Sarthe, Roland Chevreuil a diversifié son entreprise laitière en développant un atelier de production de volailles sous label de Loué. Il a peu à peu engagé ses différents ateliers dans l'agriculture biologique. Aujourd'hui, son entreprise bio comprend, sur 90 hectares, 45 vaches laitières donnant 276 000 litres de lait et 1200m² de volailles.

Roland Chevreuil a réalisé ses objectifs : ne plus utiliser de pesticides, économiser l'énergie, recycler les déchets et développer une alimentation des animaux la plus autonome possible. Afin d'économiser l'énergie, il a en outre choisi d'installer un échangeur thermique eau/lait, qui refroidit le lait avant son arrivée dans le tank et réchauffe l'eau d'abreuvement des vaches.

► **Contact : rfse-chevreuil@wanadoo.fr**

Un élevage bio en Basse-Normandie

Loïc Ducloué élève 38 vaches laitières et 52 vaches allaitantes sur 220 hectares, dont 75 % de marais. Pour préserver cet environnement fragile, il a fait le choix d'un pâturage extensif sur des parcelles pas ou peu fertilisées. Il évite ainsi l'embroussaillage et la fermeture des paysages ; préserve la flore et la faune des marais, en particulier, le courlis cendré ou le busard des roseaux, et parvient à maintenir une activité économique sur des terres difficiles.

→ Propositions

Le **plan Agribio 2012** vise à **mieux structurer la filière**, à valoriser les produits biologiques et à **augmenter l'offre**. Il repose sur la création d'un environnement juridique et fiscal favorable au développement de l'agriculture biologique et le soutien à la production : déplaçonnement des mesures d'aides à la reconversion et augmentation de l'enveloppe budgétaire, doublement du crédit d'impôt porté au plafond de 4 000 euros. Il s'agit également, dans le cadre du bilan de santé de la PAC, de prendre en considération les nouveaux besoins en matière de développement des entreprises biologiques.

Pour contribuer à la diffusion sociale des produits biologiques, **les restaurants collectifs de l'Etat devront proposer 20% de produits bio** dans leurs menus d'ici 2012.

Plus généralement, les **dynamiques collectives de conversion, par filières et par territoires** (notamment sur les bassins d'alimentation de captage d'eau), seront encouragées. Elles permettent en effet de renforcer les bénéfices environnementaux des pratiques biologiques, de mutualiser les solutions techniques et de mieux valoriser les produits.

→ Voie 04

Remettre l'agronomie au centre de l'agriculture



20

→ Enjeu

Le choix de l'intensivité a permis à l'agriculture française de relever le défi de l'autosuffisance alimentaire. Sa logique, fondée sur l'innovation technique, chimique et génétique, a cependant révélé des risques environnementaux et sanitaires. S'impose donc aujourd'hui le choix d'**une voie différente, exploitant les propriétés des écosystèmes et leurs mécanismes naturels de régulation.** Fondée sur une connaissance fine des mécanismes du vivant, elle suppose de **replacer le savoir et l'innovation agronomiques au cœur même des pratiques agricoles** et de rendre au métier d'agriculteur sa place centrale dans une démarche dont la mise en œuvre lui appartient.

→ Initiative

Une exploitation pilote en agriculture durable : le lycée agricole d'Obernai.



©Cheick Saïdou/Min.Agric.Fr.

Le lycée d'Obernai, dans le Bas-Rhin, possède une exploitation pilote en agriculture durable, qui produit du houblon, de la betterave, des céréales et élève des taurillons. L'essentiel des travaux conduits est de nature agronomique. Depuis plusieurs années, l'exploitation expérimente des techniques de culture simplifiées qui demandent moins de labour et moins d'intrants.

©Adrian Michel / INRA

Pour la production animale, la culture du maïs a été remplacée par un mélange de céréales (blé et triticale) et de légumineuses, qui se cultivent sans phytosanitaires et avec peu d'engrais. L'autonomie protéique de l'atelier taurillons est assurée avec succès par la culture de luzerne. Une politique de plantation de haies, quant à elle, limite l'érosion. Les résultats de ces initiatives sont remarquables. En dix ans, la consommation d'azote minéral est passée de 130 kg par hectare et par an à 38 kg, tout en permettant une augmentation significative des rendements. La qualité de l'eau, par contre-coup, s'est grandement améliorée et la biodiversité est préservée par ces choix culturaux, notamment le Grand Hamster.

► **Contact : expl.obernai@educagri.fr**

©Carre Serge / INRA

→ Propositions

La mobilisation des outils de la recherche, de l'enseignement et du développement est une priorité pour permettre à l'agriculture française de relever le défi de la vigilance écologique.

Cette mobilisation doit se faire en lien avec les expériences de terrain, indispensables à l'élaboration de pratiques adaptées à la diversité des conditions et des contraintes.

Au cœur de cette logique nouvelle exploitant les propriétés naturelles des écosystèmes, **les plantes légumineuses ont un rôle essentiel à jouer.** En captant l'azote de l'air, elles permettent en effet de limiter les apports d'engrais ; elles réduisent ainsi les risques de pollution des eaux par les nitrates et contribuent à préserver la richesse des sols.

Le plan protéines végétales vise donc à relancer leur culture en France. Il prévoit le renforcement, d'ici 2010, de l'aide qui leur est consacrée dans le cadre de la PAC.

21

→ Voie 05

Repenser des pratiques adaptées aux territoires



©Silvana Reggiardo/Min.Aagri.Fr



OBJECTIF
→ TERRES :
2020

©Chassany Jean-Paul / INRA

22

→ Enjeu

Les enjeux environnementaux et l'impact des pratiques agricoles varient selon les territoires. Il est donc indispensable de **penser les politiques et les pratiques à leur échelle**, en tenant compte de leurs potentiels et de leurs défis propres **tout en développant des stratégies collectives et concertées.**

Pour la valorisation durable des ressources, pour la préservation et l'enrichissement de l'agro-écosystème, le défi est là : une **organisation spatiale cohérente, porteuse d'interactions positives.**

→ Initiative

Programme d'autonomie fourragère en Limousin

Région d'élevage, avec 85 % de sa surface agricole en herbe, le Limousin dépend fortement des rendements fourragers. Les éleveurs de la région ont donc décidé de réfléchir à une nouvelle gestion d'ensemble de leurs fourrages, capable d'assurer leur indépendance, la rentabilité économique de leurs entreprises et la préservation de l'environnement. Dans cette perspective, le Conseil Régional et la Chambre régionale d'agriculture ont mis en place un programme de recherche sur l'autonomie fourragère, autour de 29 exploitations pilotes. Ce programme « Herbe et fourrages », qui tient compte de la diversité des conditions locales, porte sur l'efficacité réelle des intrants, les périodes les plus pertinentes pour le pâturage des animaux, l'introduction d'espèces légumineuses pour augmenter les rendements herbagers et l'état des prairies permanentes. Les résultats reviennent ensuite aux éleveurs de la région.

► **Contact : mn.bruere@limousin.chambagri.fr**

Préserver les prairies naturelles de Picardie

En Picardie, la qualité des sols et les conditions climatiques ont permis le développement des grandes cultures, devenues la production dominante de la région. L'espace dévolu aux prairies s'est ainsi restreint jusqu'à ne plus représenter que 11 % de la surface agricole régionale. Cette disparition des prairies naturelles, indispensables à la biodiversité, menace l'équilibre des écosystèmes. Depuis une quinzaine d'années, plus de 1500 agriculteurs picards ont choisi de freiner cette évolution. Ils aménagent le territoire de leur exploitation avec les conseils du Conservatoire des sites naturels et de Picardie Nature, soutenus par la Chambre d'agriculture, le Conseil régional et les Fédérations de chasseurs.

Grâce à des diagnostics individuels et à l'adoption de pratiques nouvelles, 155 km de haies, 1125 hectares de « Jachère Faune Sauvage », 45 mares ont, entre autres, été réalisés depuis 2002. Si le coût financier d'une telle entreprise est indéniable (5 millions d'euros), les bénéfices écologiques sont en revanche inestimables : paysages, environnement, faune sauvage (insectes, oiseaux, chauves souris)... tout l'écosystème s'en trouve enrichi.

► **Contact : r.wartelle@picardie.chambagri.fr**

→ Propositions

Pour agir utilement sur l'environnement, **les actions collectives doivent être privilégiées.** Elles sont confortées par des crédits européens de l'initiative LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale). Le nouveau programme de développement rural pour 2007-2013 permettra aussi de mieux adapter les politiques agro-environnementales aux enjeux territoriaux.

C'est dans cette perspective que **les signes d'identification de la qualité et de l'origine (AOC et IGP) seront confortés.** Les pratiques environnementales durables mises en œuvre pour assurer ces productions seront valorisées. L'objectif est d'encourager leur diffusion sur la base de l'engagement volontaire.

La gestion des ressources forestières doit également reposer sur cette stratégie territoriale et concertée. L'élaboration de **chartes forestières de territoires**, associant la totalité des usagers du milieu (forestiers, environnementalistes, chasseurs, promeneurs...), permettra d'y contribuer.

23

Indicateurs de suivi

Le plan fera l'objet d'un suivi annuel. Pour ce faire un ensemble d'indicateurs a été sélectionné. Les principaux sont décrits ci-dessous.



©Niore Jacqueline / INRA



©D.R.

01.

Gestion collective de l'eau

A horizon 2011, **100 % de la surface irriguée** en zone de répartition des eaux (ZRE, zone faisant l'objet d'une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins) **devra faire l'objet d'une gestion collective**. Des organismes uniques par bassin auront la charge de répartir les ressources disponibles en fonction des différents besoins et usages.

► Défi 1

02.

Bandes enherbées le long des cours d'eau

A horizon 2012, **100%** de la Surface Agricole Utile (SAU) française sera concernée par l'obligation d'**implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau**, afin de contenir le ruissellement de produits phytosanitaires et des nitrates vers les eaux de surface et de limiter l'érosion.

► Défis 2, 3 et 4

03.

Couverture hivernale des sols

A horizon 2012, **100%** des surfaces agricoles situées en zones vulnérables pour la pollution par les nitrates (parties de territoires alimentant des masses d'eau dépassant ou risquant de dépasser le seuil de 50 mg/l en nitrate) devront assurer une **couverture hivernale des sols**, en fonction des conditions locales, afin de limiter les phénomènes d'érosion et de transfert des résidus d'azote vers les eaux de surface.

► Défis 2 et 4

04.

Surfaces toujours en herbe

Compte tenu de leur rôle essentiel dans la préservation de l'environnement, de la biodiversité, et de la richesse des paysages, les **surfaces toujours en herbe** seront préservées. La **part** consacrée à ces surfaces dans la SAU sera **maintenue** sur la période.

► Défis 3 et 5

05.

Diagnostic énergétiques

D'ici 2013, **100 000 diagnostics** énergétiques d'exploitations devront avoir été réalisés. L'intérêt de ces diagnostics est d'engager les exploitants dans une démarche vertueuse de diminution de leurs émissions et de production d'énergie renouvelables.

► Défi 5

06.

Réduction de l'usage des phytosanitaires

A horizon 2018, le **recours aux pesticides** devra avoir **diminué de moitié**, si possible. L'indicateur NODU, pour « nombre de doses unités », qui tient compte à la fois des quantités vendues et de l'intensité des produits, permettra de suivre précisément l'évolution de l'usage de ces produits.

► Voie 1 et Défi 2

07.

Certification environnementale des exploitations

Le succès de la **certification** repose sur sa généralisation et sa reconnaissance par le plus grand nombre. L'objectif affiché pour garantir cette réussite est donc que **50 % des entreprises agricoles** soient **engagées** volontairement dans la démarche d'ici 2012.

► Voie 2

08.

Agriculture biologique

Le **triplement de la part de la surface agricole cultivée en agriculture biologique** avec un objectif de 6 % à horizon 2012 devra notamment permettre de répondre à la demande croissante des consommateurs pour ces produits. L'extension des surfaces cultivées contribuera par ailleurs à la structuration de la filière bio.

► Voie 3 et Défi 2

09.

Diversité agronomique

En termes agronomiques, la variété des cultures et leur rotation d'une année à l'autre permet de mieux valoriser les potentialités naturelles des écosystèmes, notamment pour se protéger des risques sanitaires pesant sur les cultures. L'ambition est donc d'**augmenter de 20 % d'ici 2020 le nombre moyen de cultures par exploitation**.

► Voie 4

10.

Gestion adaptée aux territoires et à leurs enjeux

Le pourcentage des zones à enjeux environnementaux spécifiques faisant l'objet d'un **engagement de gestion pluriannuel favorable à l'environnement** devra avoir **augmenté de 50 % d'ici 2020**.

► Voie 5, Défis 2 et 3



©Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr.

Ensemble vers 2020

Pour relever ces défis environnementaux, pour engager résolument l'agriculture et la forêt dans ces nouvelles voies, nous avons besoin d'une mobilisation d'ensemble, à la fois des acteurs et des moyens.

Le bilan de santé de la politique agricole commune, effectué au niveau européen en 2008 et mis en œuvre dans chaque Etat membre en 2009 et 2010, est l'occasion d'une orientation plus marquée vers l'environnement.

Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, récemment renforcées, contribueront à mettre en œuvre concrètement le plan, en fédérant les initiatives pour répondre aux enjeux territoriaux.

L'innovation technique, sa diffusion et **le développement** figurent également au cœur de ce projet pour une nouvelle agriculture. Les priorités de **la recherche** seront réorientées en conséquence et les acteurs du développement mobilisés pour repérer les innovations de terrain et les transférer.

Les établissements d'enseignement agricole verront leur rôle d'impulsion et de démonstration accentué, dans un souci de partenariats renforcés avec **les collectivités territoriales** et l'ensemble des acteurs de la recherche, du développement et des filières professionnelles.

Enfin, **au Ministère de l'Agriculture**, l'environnement est devenu une composante essentielle dans la nouvelle direction d'administration centrale chargée des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires. Y sera rattachée **une mission de suivi**, chargée d'impulser et de suivre la mise en œuvre du plan, avec une instance nationale regroupant tous les partenaires et acteurs concernés.



Retrouvez toute l'actualité du ministère de l'agriculture et de la pêche sur www.agriculture.gouv.fr